



MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET VALEURS

GUICHET UNIQUE D'EXPORTATION

N°08003-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Exportations et de la Valeur atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

- Pierres fines (Brutes): deux mille sept cent trente kilogrammes (2730.00 kg) de Corindon.
- Pierres fines (Brutes): cinq mille cinq cents grammes (5500.00 g) de Spéctrolite et de Corindon.
- Pierres précieuses (Brutes): neuf mille cent cinquante grammes (9150.00 g) de Saphir (Jaune-Blanc).
- Pierres industrielles et minerais (Brutes): cent vingt-six kilogrammes cinquante (126.50 kg) de Labradorite petit bloc.

<u>Soit au total général</u>: quatorze mille six cent cinquante grammes (14650.00g) de pierres gemmes et deux mille huit cent cinquante-six kilogrammes cinquante(2856.50kg) de pierres ordinaires.

Objet du dossier de Déclaration N°120-2024en date du 05-08-2024 ayant été soumises au contrôle et de conformité effectué par la Direction des Exportations et de la Valeur, suivant Procès-verbal N°08003-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.PVCC du 30-08-2024 sont conformes à la declaration souscrite par:

Monsieur, Madame SANOH BINTOU La Société BINJAN

À lot Q III 27 TER AB ANJOMAKELY AMBOHIDRATRIMO TANA 105 et sont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

SANOH BINTOU

M008,KOH KHWAN MUEANG CHATHABUR PROVINCE 22000 THAILANDE DESTINATION FINALE: THAILANDE

Le present certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 30 août 2024